

LA BECANE A JULES REGLEMENT INTERIEUR

Pour accéder à l'atelier il faut s'acquitter d'une adhésion.

L'adhésion est valable pour une année.

Les tarifs à ce jour sont de :

10 euros pour les étudiants et demandeurs d'emploi

15 euros pour les personnes travaillant

20 euros pour les adhésions familiales (les couples vivants ensemble peuvent également bénéficier du tarif familial)

Notez que les mineurs de moins de 15 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte.

Contre cette adhésion vous est remise une carte. Les cartes individuelles sont nominatives et ne peuvent donc pas être prêtées.

L'atelier est ouvert au public seulement quelques heures par jour, merci de vous informer du planning d'ouverture avant de vous rendre à l'atelier.

En contrepartie

- Vous trouverez un lieu, des outils et un certain nombre de pièces détachées pour vous aider à mieux connaître, à entretenir et à réparer votre vélo.
- Sont mis à votre disposition graisse dégrissant, pensez à les utiliser modérément.
- Vous pourrez acquérir les pièces détachées nécessaires à la réparation de votre vélo ou acheter un vélo, ceci pour une somme modique. (Notez que le montant de l'adhésion ne comprend pas le prix des pièces détachées).
- Pour les adhésions simples il ne sera vendu qu'un vélo (exception faite en cas de vol et sous présentation du dépôt de plainte, un deuxième vélo pourra vous être vendu.)
Pour les adhésions familiales, il ne sera vendu que deux vélos (exception faite en cas de vol et sous présentation du dépôt de plainte, un troisième vélo pourra vous être vendu).
- Vous pourrez bénéficier des conseils des autres membres de l'association, de(s) l'animateur(s) présent(s) ce jour-là et consulter sur place les fiches techniques mises à la disposition de tous.
Si votre réparation n'est pas terminée à l'heure de la fermeture de l'atelier, vous pourrez être dépanné par un prêt de vélo en bon état de marche. Durée maximum du prêt **UNE SEMAINE. Après ce délai, le tarif de location de vélo vous sera appliqué.**
- Tout vélo déposé à l'atelier pour réparation, **réservé ou entreposé plus d'un mois devient la propriété de la Bécane à Jules. En cas de détérioration ou de vol d'objets déposés, la Bécane à Jules ne serait être en aucun cas tenue pour responsable.**
- Pour le gravage le tarif quand on est abonné est de 1,50 €.
Pour les abonnements simples il sera possible de graver deux vélos à ce tarif, au-delà il vous sera demandé 5 € par vélo.
Pour les abonnements familiaux il sera possible de graver cinq vélos à 1,50 € au-delà il vous sera demandé 5 € par vélo.
- Mais il est tout à fait possible de faire graver votre vélo même si vous n'êtes pas adhérent, le tarif demandé est de 5 euros par personne.
- Vous pourrez déposer un vélo et en faire don à l'association qui saura lui donner une seconde vie.

Ce que nous ne pouvons et ne voulons pas faire :

- Faire le travail à votre place, l'atelier n'est pas un réparateur vélo.
- Ranger, à votre place, le matériel et l'outillage qui vous ont servis.
- Venir à l'atelier c'est manifester la volonté d'essayer de se débrouiller, les adhérents et les animateurs sont là pour vous y aider. Vous êtes responsable des opérations.
Par conséquent, l'association n'a pas d'obligation de résultats et décline toute responsabilité en cas de problème pouvant être imputé aux réparations effectuées dans ses locaux.

Règles pour faciliter la vie de tous

- Pour votre sécurité, l'étage est interdit au public.
- A l'arrivée, pensez à présenter votre carte.
- Un casier est à votre disposition pour déposer vos affaires (sacs gants, bonnet etc...)
- Prenez une fiche d'atelier et notez ce que vous faites et les pièces que vous montez sur votre vélo.

Avant de partir :

- Il faut ranger les outils et le matériel dont vous vous êtes servis.
- Ne pas oublier de passer en caisse pour présenter votre fiche afin de régler ce que vous devez.
- Pour les interventions nécessitant plusieurs jours, réglez chaque jour ce que vous devez.

IMPORTANT

La bécane à Jules est une association, elle organise chaque année une Assemblée Générale pour présenter ses activités et approuver ses comptes. Pourrons voter lors de cette A.G, les personnes à jour de cotisation à la date de l'envoi de la convocation.

Pour assurer son fonctionnement La Bécane à Jules ne demande aucune subvention, elle dépend uniquement des cotisations de ses adhérents et des activités qu'elle développe, votre soutien est vital, pensez à ré adhérer.

Notre but est de faciliter la vie des usagers de la bicyclette. Toutes les bonnes volontés et compétences sont les bienvenues.

L'adhésion à l'association vaut accord tacite du présent règlement intérieur.